

DIRECTION GENERALE DES  
SERVICES TECHNIQUES

---

Division Voirie

---

JB/AH

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

----

OBJET : Résiliation de la convention passée avec la société LE PIAF MALIN relative à la fourniture à la Ville de Nouméa et à la distribution auprès du public, de parcmètres individuels à fente (PIAF) et de cartes à mémoire

P.J. : 1 projet de délibération

Par délibération n° 92/55 du 10 avril 1992, le conseil municipal a autorisé la passation d'une convention, signée le 15 avril 1992, avec la société GESTEL pour la fourniture à la Ville et la distribution au public de parcmètres individuels à fente (P.I.A.F) et de cartes à mémoire contenant des unités de stationnement prépayé.

Depuis 1992, cette convention a fait l'objet de 6 avenants successifs afin de tenir compte des évolutions économiques. Ainsi, le tarif d'achat des cartes de stationnement prépayé par la Ville est passé des 480 F en 1992 à 1020 F en 2007.

Il est précisé qu'en 2001, la Commune a changé de cocontractant, la société GESTEL ayant cédé son activité de distribution et de vente de PIAF à la SARL LE PIAF MALIN.

Afin d'améliorer la disponibilité des places de stationnement dans le centre-ville et au Quartier Latin, le conseil municipal a autorisé, par délibérations n° 2007/272 du 13 mars 2007 et n° 2007/1415 du 18 décembre 2007, le remplacement de l'ensemble des horodateurs de la Ville par des modèles permettant un paiement par carte bancaire, pouvant se substituer au paiement par PIAF. En conséquence, la convention liant la Ville à la société LE PIAF MALIN n'étant plus justifiée, il convient de procéder à sa résiliation.

Il est donc proposé au conseil municipal d'habiliter le Maire à résilier la convention passée avec la société LE PIAF MALIN pour la fourniture à la Ville et la distribution auprès du public de parcmètres individuels à fente (PIAF) et de cartes à mémoire.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 15 juillet 2008

Le Maire,

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil huit, le mardi 12 août à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean LEQUES, Maire.

### ETAIENT PRESENTS :

	MM.	Jean LEQUES Gaël YANNO	Mme	Mireille LEVY
	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU	Mme	Eliette COGNARD
	MM.	Michel VITTORI Jean-Claude BRIAULT	M.	Steeve NEWLAND
	Mme	Maryse FRARIN LA MICHELLAZ	Mme	Maryse BRIATTE
	Mme	Francine BEYNEY	Mme	Maraéa NEA
	Mme	Dominique KORFANTY	M.	Mikaélé SEA
DATE DE CONVOCATION	MM.	Jean-Claude DOUDOUTE Gérard VIGNES	Mme	Tiaré LE GOFF
05.08.2008	Mme	Christiane TERRIER	M.	Bill YAMAMOTO
	M.	Charles ERIC	Mme	Sonia LAGARDE
	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI	M.	Christophe CHEVILLON
DATE D'AFFICHAGE	Mme	Virginie RUFFENACH	Mme	Jacqueline BERNUT
06.08.2008	MM.	Laurent CASSIER Luc DEVILLERS	M.	Frédéric DE GRESLAN
	Mme	Christine POELLABAUER	Mme	Kareen CORNAILLE
	MM.	Jean-Robert MONNIER Kanyan Marc CASE	MM.	Jean VANMAI Jean-Pierre DELRIEU
	Mlle	Sabrina KUMAR	Mme	Michèle LEURS
	M.	Jean WASMAN	M.	Atolomako Marco PULUIUEVA
	Mme	Pascale CERTA	Mme	Nicole FURIC
	Mme	Marguerite KATEA	Mme	Pascale DALY
			M.	Michel CROMBEZ
			Mme	Gloria OUTU
			M.	David TEVAN
			Mme	Lola LOMONT

formant la majorité des membres en exercice.

### ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	Mme	Malia MAUGATEAU	Mme	Bernadette BRIZARD-DUMERY
		M.	Philippe CASSIER	M.	Eric ESCHEMBRENNER
		Mme	Sylvie GRANDJEAN	Mme	Marie-Laure LAFLEUR
Nombre de présents	: 46	M.	Karl-Stephan VIANNENC		
Nombre de votants (4 procurations)	: 50				

Mademoiselle Sabrina KUMAR a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2008/971

autorisant la résiliation de la convention avec la société LE PIAF MALIN pour la fourniture à la Ville de Nouméa et la distribution auprès du public, de parcmètres individuels à fente (PIAF) et de cartes à mémoire

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 12 AOUT 2008

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération n° 92/55 en date du 9 avril 1992 habilitant le Maire à signer une convention avec la société GESTEL relative à la fourniture à la Ville de Nouméa et la distribution au public de parcmètres individuels à fente (PIAF) et de cartes à mémoire,

VU la convention correspondante en date du 9 avril 1992, et ses six avenants successifs en date du 6 juillet 1994, 5 janvier 1998, 29 juin 1999, 5 octobre 2001, 20 novembre 2003 et 22 novembre 2007,

VU la note explicative de synthèse n° 2008/81 du 15 juillet 2008,

La Commission de la Voirie, de la Circulation et des Transports entendue en séance du 22 juillet 2008,

Après en avoir délibéré,

DE C I D E :

ARTICLE 1<sup>er</sup> /

Le Maire est habilité à résilier la convention passée avec la société LE PIAF MALIN pour la fourniture et la distribution de parcmètres individuels à fente (PIAF) et de cartes à mémoire.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de trois mois à compter de sa notification.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et notifiée à la société LE PIAF MALIN.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 12 AOUT 2008

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
S.F. (dont T.P.S.)	-	2
D.G.S.T. (D.V.)	-	1
STE LE PIAF MALIN	-	1

Le Maire,